

Rachat de ma société

Par **Lolita42**, le **19/06/2020** à **15:49**

Bonjour,

Ma société a été rachetée le 1^{er} janvier 2020. J'ai mon contrat avec mes avantages de mon ancienne société qui va jusqu'au 30 septembre 2020. À partir du 20 août 2020 et jusqu'au 3 septembre 2020. Ils vont nous proposer les avenants à nos contrats. Si je trouve un nouveau travail est-ce que je peux toucher des indemnités sachant que cela fait 13 ans 1/2 d'ancienneté. Ou je les perds ?

comment cela se passe?

Merci pour votre réponse

Cordialement,